



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE MARNE

Association Loi 1901
Siège social : Antenne I.U.F.M. – 2, rue du 14 Juillet
52000 CHAUMONT

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE MARNE

Association Loi 1901

Siège social : Antenne I.U.F.M. – 2, rue du 14 Juillet
52000 CHAUMONT

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Haute Marne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 35,00 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans un compte rendu financier comptabilisé ; ce



montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de cet écart n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, il n'a pas été possible d'obtenir que l'intégralité des comptes rendus financiers soit visée par des vérificateurs aux comptes et ceci malgré le nombre élevé de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons



pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Fait à Boulogne, le 8 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

000000

000000

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE MARNE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	0	0	0	0	Fonds propres	72 897	71 486
Terrains	0	0	0	0	Report à nouveau	666 059	691 158
Constructions	0	0	0	0	Résultat de l'association	13 527	-17 719
Installations et matériels d'activités	9 600	9 600	0	0	Subventions d'investissement	0	0
Autres immobilisations corporelles	3 292	2 260	1 032	0	Total	752 483	744 925
Immobilisations en cours	0	0	0	0	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE	0	0	0	500	Fonds reportés et dédiés	2 623	2 623
Autres immobilisations financières	96	0	96	96	Provisions pour risques	0	0
Total	12 988	11 860	1 128	596	Provisions pour charges	0	0
					Total	2 623	2 623
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	879	0	879	2 492	Emprunts OCCE	0	0
Coopératives et usagers divers	2 055	0	2 055	2 009	Emprunts & dettes financières	0	0
Comptes courants OCCE	0	0	0	0	Fournisseurs	4 676	3 826
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 832	0	2 832	2 296	Dettes fiscales et sociales	1 485	1 455
Trésorerie	757 105	0	757 105	746 005	Comptes courants OCCE	3 176	50
Charges constatées d'avance	810	0	810	888	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	368	1 406
Total	763 682	0	763 682	753 690	Produits constatés d'avance	0	0
					Total	9 704	6 737
TOTAL	776 670	11 860	764 810	754 286	TOTAL	764 810	754 286

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION**OCCE DE HAUTE MARNE**

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	289 806	300 799
Ventes de produits	362 156	362 938
Prestations de service et animations	163 337	129 436
Subventions d'exploitation	300 592	257 941
Dons et Mécénat	0	0
Contributions financières	0	0
Autres produits divers de gestion courante	103 214	130 080
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	1 098
Total	1 219 104	1 182 292
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	238 260	219 532
Variation des stocks de fournitures à céder	1 613	-629
Achats de fournitures administratives	1 224	624
Variation des stocks de fournitures administratives	0	0
Autres achats et charges externes	841 937	835 950
Aides financières	7 440	1 800
Impôts et taxes	702	937
Salaires	0	0
Charges sociales	86	109
Autres charges	78 871	101 639
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	39 919	27 189
Dotations aux provisions	0	0
Reports en fonds dédiés	0	1 426
Total	1 210 052	1 188 576
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	9 053	-6 285
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 581	7 120
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Total	3 581	7 120
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	129	0
Dotations aux dépréciations et provisions	0	0
Total	129	0
RESULTAT FINANCIER (II)	3 452	7 120
RESULTAT COURANT (I + II)	12 504	835
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	50 292	45 893
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Total	50 292	45 893
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	49 269	64 447
Sur opération en capital	0	0
Dotations aux dépréciations et provisions	0	0
Total	49 269	64 447
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	1 023	-18 554
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	13 527	-17 719
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	168 231	174 763
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	168 231	174 763

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE HAUTE MARNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	764 810,44 €	754 285,53 €
Résultat de l'exercice :	13 527,03 €	-17 718,73 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	171	177
dont coopératives et foyers agrégés :	171	177
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	14 034	14 443
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 298	4 535
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	168 231 €	174 763 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 30 306 € soit environ 2,56 %

du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE HAUTE MARNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	13 527,03	{	-636,54 pour le siège départemental
		{	14 163,57 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 832,20	{	2 797,20 pour le siège départemental
		{	35,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	367,71	{	367,71 pour le siège départemental
		{	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	757 105,47	{	76 917,64 pour le siège départemental
		{	680 187,83 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 977,71 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	39 919,09	{	476,97 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	39 442,12 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			230,66 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 272 977,14	{	73 970,88 pour le siège départemental
		{	1 199 006,26 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 011,73 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 259 450,11	{	74 607,42 pour le siège départemental
		{	1 184 842,69 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 928,90 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			82,83 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,3	0,3
Total	1,3	1,3

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	141	137
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	82 %	77 %
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	169	177
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	20	32
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	163	169
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100 %	100 %
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	30	30

000000

000000

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE HAUTE MARNE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	0	0	0	0	Fonds propres	72 897	71 486
Terrains	0		0	0	Résultat du siege de l'association	-637	1 411
Constructions	0	0	0	0	Subventions d'investissement	0	0
Matériels d'activités	9 600	9 600	0	0	Total	72 260	72 897
Autres immobilisations corporelles	3 292	2 260	1 032		FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours	0		0	0	Fonds reportés et dédiés	2 623	2 623
Prêts OCCE	0	0	0	500	Provisions pour risques	0	0
Autres immobilisations financières	96	0	96	96	Provisions pour charges	0	0
Total	12 988	11 860	1 128	596	Total	2 623	2 623
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	879	0	879	2 492	Emprunts OCCE	0	0
					Emprunts & dettes financières	0	0
Coopératives et usagers divers	2 055	0	2 055	2 009	Fournisseurs	4 676	3 826
Comptes courants OCCE	0	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	1 485	1 455
Autres créances	2 797	0	2 797	2 230	Comptes courants OCCE	3 176	50
Trésorerie	76 918	0	76 918	72 890	Autres dettes	368	254
Charges constatées d'avance	810		810	888	Produits constatés d'avance	0	0
Total	83 460	0	83 460	80 509	Total	9 704	5 585
TOTAL	96 447	11 860	84 588	81 105	TOTAL	84 588	81 105

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE HAUTE MARNE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	30 301	30 465
Ventes de produits	4 075	2 100
Prestations de service et animations	12 828	17 125
Subventions d'exploitation	17 064	10 884
Dons et Mécénat	0	0
Contributions financières	0	0
Autres produits divers de gestion courante	6 287	3 447
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	1 098
Total	70 555	65 119
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 741	1 410
Variation des stocks de fournitures à céder	1 613	-629
Achats de fournitures administratives	1 224	624
Variation des stocks de fournitures administratives	0	0
Autres achats et charges externes	60 155	61 565
Aides financières	7 440	1 800
Impôts et taxes	702	937
Salaires	0	0
Charges sociales	86	109
Autres charges	0	95
Dotations aux amortissements et dépréciations	477	100
Dotations aux provisions	0	0
Reports en fonds dédiés	0	1 426
Total	74 438	67 437
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-3 883	-2 317
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 317	3 232
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Total	3 317	3 232
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	129	0
Dotations aux dépréciations et provisions	0	0
Total	129	0
RESULTAT FINANCIER (II)	3 187	3 232
RESULTAT COURANT (I + II)	-696	915
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	99	1 222
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Total	99	1 222
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	40	726
Sur opération en capital	0	0
Dotations aux dépréciations et provisions	0	0
Total	40	726
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	59	496
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-637	1 411
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	50 050	50 050

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un déficit de 636,54 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non-recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	9 832,68			9 832,68
Agencements & aménagements divers	349,02			349,02
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 593,03	1 509,23	1 438,04	2 664,22
Mobilier de bureau	64,00		18,00	46,00
Total	12 838,73	1 509,23	1 456,04	12 891,92

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions de l'exercice : un disque dur, un onduleur, une imprimante.

Mises au rebut de l'exercice : divers matériels informatiques totalement amortis.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33 %				
Constructions et agencements	5 %				
Matériel d'activités	33% à 20%	9 832,68			9 832,68
Agencements & amén. divers	10 %	349,02			349,02
Matériel de transport	25 %				
Matériel informatique	33 %	2 593,03	476,97	1 438,04	1 631,96
Mobilier de bureau	20 %	64,00		18,00	46,00
Total		12 838,73	476,97	1 456,04	11 859,66

2. Immobilisations financières

Parts sociales Casden	15.85
Parts sociales BPALC	80.00
	95.85

3. Stocks

Eléments	Quantité 31/08/18	Acquisitions 18/19	VENTES 18/19	SOLDE	QTE comptage physique au 31/08/19	Prix d'achat	Montant
Guides pédagogiques Agendas C2	41		2	39	39	3,33 €	129,87 €
Guides pédagogiques Agendas C3	7		2	5	5	3,33 €	16,65 €
Agendas Coopératifs C1 RECHARGE	4			4	2	50,00 €	100,00 €
Agendas Coopératifs C1 - Chevalet	2			2	5	72,00 €	360,00 €
Agendas Coopératifs C1-MAGNETIQUE	5		4	1	0	85,00 €	0,00 €
Agendas C2 version 1	0			0	0	0,00 €	0,00 €
Agendas C2 BLEUS	62		62	0	0	1,67 €	0,00 €
Agendas C2 TARIF 2018	167	200	340	27	27	1,70 €	45,90 €
Agendas C3 VERTS	156	211	178	189	189	1,20 €	226,80 €
Fichier Délégués Elèves	5	0		5		13,00 €	0,00 €
Fichier "Apprendre en jouant"	5	0	4	1		14,00 €	0,00 €
EQC antérieur à 05/06	56	0		56		2,39 €	0,00 €
EQC 07/08	9	0	1	8		8,96 €	0,00 €
EQC 09/10	26	0	6	20		5,86 €	0,00 €
EQC 10/11	1	0		1		6,82 €	0,00 €
EQC 12/13	5	0		5		4,20 €	0,00 €
EQC 14/15	2	0		2		5,86 €	0,00 €
EQC 15/16	1			1		9,07 €	0,00 €
EQC 16/17	10	0	9	1		7,33 €	0,00 €
EQF 08/09	35	0		35		2,43 €	0,00 €
EQF 13/14	9	0		9		2,80 €	0,00 €
EQF 14/15	39	0		39		3,28 €	0,00 €
EQF 15/16	21			21		3,34 €	0,00 €
EQF 16/17	6	0	0	6		2,86 €	0,00 €
EQF 17/18	7	0	0	7		4,25 €	0,00 €
EQF 18/19		70	64	6		4,32 €	0,00 €
Lire c'est partir	3344		785	2559	2588	0,00 €	0,00 €
Affiche "Droits de l'enfant"	2		3	-1		5,00 €	0,00 €
Total	4027	1708	1693	4042	2855		879,22

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres	2 055,20		2 055,20
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 055,20		2 055,20

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Produits à recevoir

2 797,20

2 797,20

7. Trésorerie

Banque Populaire	3 663.15
Livret A	53 509.14
CIC	18 659.34
Crédit coopératif	3.67
Intérêts courus à recevoir	1 031.68
Caisse	<u>50.66</u>
	76 917.64

8. Charges constatées d'avance

A&E	528.00
Régul. AD Calendriers	225.00
Apostrophe livres THEA 19/20	<u>57.24</u>
	810.24

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

Néant.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédiés Erasmus Macé	421,17			421,17
Fonds dédiés Erasmus Saint Blin	2 202,10			2 202,10
Total	2 623,27			2 623,27

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	151.26
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>4 524.28</u>
	4 675.54

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	0.00
Urssaf	0.00
Retraite complémentaire	0.00
Prévoyance	0.00
Mutuelle	0.00
Uniformalion	0.00
Bassin Seine Normandie	600.00
Etat charges à payer	<u>885.21</u>
	1 485.21

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale

3 175.57**3 175.57****8. Autres dettes**

Charges à payer

367.71**367.71****9. Produits constatés d'avance**

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos		Exercice précédent	
	enfants	adultes	enfants	adultes
Nombre de coopérateurs	13 222	812	13 621	822
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,110 €	1,090 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,890 €	3,64 €	0,86 €	3,66 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	26 444,00	3 857,00	26 560,95	3 904,50
Cotisations versées à la Fédération	14 676,42	901,32	14 846,89	895,98
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 676,42	901,32	14 846,89	895,98

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères Erasmus		1 426,00
Subvention agence de l'eau	8 064,00	1 890,00
Subventions conseil départemental		
Subvention Conseil Régional	9 000,00	7 568,00
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	17 064,00	10 884,00
Dont versées aux coopératives	7 440,00	

3. Contributions financières

Aides Fédération OCCE :

- Produits divers de gestion courante

26.27

- Aides reçues de la Fédération

4 547.20

- Remboursement frais FD/AD/UR

1 713.66**6 287.13****4. Produits exceptionnels**

- Dons divers reçus

1.00

- Produits exceptionnels / exercice antérieur

98.23**99.23****5. Charges exceptionnelles**

- Charges exceptionnelles / opé.gestion

40.00**40.00**

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 4 298 heures de travail valorisées à 168 231 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Banque CIC :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque X (convention du 02/09/2015). Le compte «centralisateur», pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	46+1 (siège)	47+1 (siège)
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	177 900 €	189 998,34 (au 12/12/2018)
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	582,88	545.11
Montant des impôts dus par l'AD	230,72	130.83
Montant des intérêts acquis nets après impôts	352,16	414.28
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

• Banque BPALC :

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque BPALC (approuvée par l'Assemblée Générale du 07/02/2001) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	124+1 (siège)	129+1 (siège)
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	507 143,30 €	
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 733,75	2 365.32
Montant des impôts dus par l'AD	654,49	806.18
Montant des intérêts acquis nets après impôts	2 079,26	426.17
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%